



*Affaires acadiennes et francophones
Loi sur les services en français*

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Loi sur les services en français

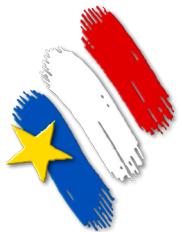
Rapport annuel

2016-2017



Table des matières

Message du premier ministre	1
La <i>Loi sur les services en français</i>	3
Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone	4
Les coordonnateurs des services en français.....	5
Les priorités de la communauté acadienne et francophone	6
La capacité du gouvernement	7
La reddition de compte.....	8
Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones.....	10
Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales.....	12
Les progrès à venir	16



Message du premier ministre

Depuis l'adoption et la promulgation de la *Loi sur les services en français* en 2013, le gouvernement provincial poursuit sa mise en œuvre en étroite collaboration avec la communauté acadienne et francophone. Le gouvernement veille aussi à harmoniser ses capacités avec les priorités de la communauté en offrant des services qui répondent à ces priorités.

Le présent rapport met en évidence le nouveau site Web du gouvernement et son rôle important dans l'offre de services en français. La quantité d'information et de communications en français augmente de plus en plus. Le rapport continue, en outre, de présenter une mise à jour des activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones, les contributions des institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, ainsi que les travaux du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone.



L'année 2016-2017 a également vu l'élargissement du groupe de travail conjoint entre le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones et la Société Saint-Thomas-d'Aquin, et le raffermissement des liens entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone. L'année a été marquée par la consolidation de notre vision partagée, en gardant pour but ultime l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard.

Puisse notre travail collaboratif permettre de contribuer de façon importante à l'avenir de notre communauté.

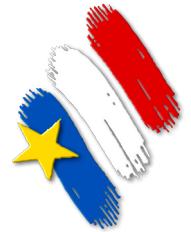
Le tout respectueusement soumis,

H. Wade MacLauchlan

H. Wade MacLauchlan
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones

La Loi sur les services en français

La *Loi sur les services en français* est en vigueur depuis le 14 décembre 2013; l'exercice 2016-2017 représente la troisième année financière complète de sa mise en œuvre. La *Loi* et son *Règlement général* mettent en place des obligations claires en ce qui a trait à la prestation de services en français. Soulignons que la *Loi* s'appuie sur le principe de l'harmonisation des priorités de la communauté acadienne et francophone en la matière avec la capacité du gouvernement d'offrir ces services.



La *Loi* permet la désignation de services et établit des obligations quant à la prestation des services désignés, soit qu'ils doivent être offerts en français ou en anglais au choix de la personne et dans une qualité comparable dans les deux langues. La désignation de services est déterminée par les institutions gouvernementales, tenant compte des priorités de la communauté, et se fait par règlement.

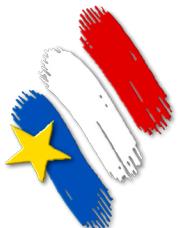
Pour ce qui est de la correspondance et des consultations publiques, la *Loi* stipule que les institutions gouvernementales doivent répondre en français, par écrit, à la correspondance reçue en français, et que lors de consultations publiques à l'échelle provinciale, elles doivent offrir au public une occasion d'y participer en français.

La *Loi* établit plusieurs mécanismes pour assurer sa mise en œuvre :

- Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone conseille le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones sur toute question ayant trait à cette communauté dans la province, notamment ses priorités en matière de services en français.
- Chaque institution gouvernementale doit nommer un coordonnateur des services en français devant notamment la conseiller sur la mise en œuvre de la *Loi*.
- Un agent aux plaintes, nommé par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, est chargé de traiter les plaintes faites en vertu de la *Loi*.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement. Le Secrétariat fournit aussi un soutien opérationnel et administratif au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, et préside le Comité des coordonnateurs des services en français, établi par la *Loi*.

De plus, la *Loi* met en place des mesures de reddition de compte qui assurent, de façon annuelle, que le gouvernement effectue une planification en matière de programmes et de services en français; rapporte les plaintes reçues; et dépose un rapport à l'Assemblée législative.

Le *Règlement général*, quant à lui, énumère les 21 institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, définit l'offre active des services désignés et décrit les services désignés.



Voici les trois services désignés :

Service désigné	Institution gouvernementale
Les services offerts en personne à la bibliothèque publique d'Abraham-Village, à la bibliothèque publique Dr J.-Edmond-Arsenault (Charlottetown) et à la bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard (Summerside)	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture
La prestation par téléphone et en ligne du service d'information pour les voyageurs (511)	Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie
Les panneaux de signalisation routière, à l'exception des panneaux d'arrêt et des panneaux électroniques à messages variables	

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, créé en 1977, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la Loi. Le Comité s'assure que le gouvernement est au courant des priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone. Il a également comme mandat d'orienter le gouvernement sur la désignation des services, la prestation en français des services désignés et toute autre question concernant la communauté acadienne et francophone de la province.



Le Comité est composé de dix membres, soit un membre pour chacune des six régions acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est) et quatre autres membres, y compris la présidente ou le président. Les membres siégeant au Comité en 2016-2017 étaient :

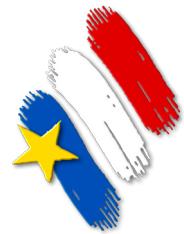
Jacinthe Lemire, présidente
Yvonne Deagle, région de Prince-Ouest
Josée Arsenault, région Évangéline
Béatrice Caillié, région de Summerside-Miscouche
Stéphane Blanchard, région de Rustico
Fatiha Enniri, région de Charlottetown
Rolland Dionne, région de Kings-Est
Andy Gallant, membre individuel
Maurice Poirier, membre individuel
Selina Pellerin, membre individuel



En 2016-2017, la nouvelle présidente, Jacinthe Lemire, a commencé son deuxième mandat de trois ans. De plus, les mandats de Selina Pellerin (membre individuel) et de Rolland Dionne (représentant de la région Kings-Est) ont été renouvelés. Enfin, deux nouveaux membres, Stéphane Blanchard (représentant la région de

Rustico) et Fatiha Enniri (représentante de la région de Charlottetown) ont commencé leur premier mandat de trois ans.

Pendant la période du rapport, le Comité s'est rencontré quatre fois en personne et une fois par téléconférence. Les membres ont également rencontré plusieurs intervenants de la communauté. Au mois de mai, les membres du Comité ont rencontré des représentants de la Fédération des parents, qui les ont sensibilisés au dossier de la petite enfance. En octobre, les membres du Comité ont assisté à une présentation sur le Congrès mondial acadien 2019. Le Comité a aussi eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentants du gouvernement.



Conformément au mandat que lui donne la *Loi*, le Comité a identifié les priorités de la communauté acadienne et francophone pour l'année financière 2017-2018. Ces priorités sont utilisées par les institutions gouvernementales dans l'élaboration du plan et du rapport annuels que la *Loi* leur demande de préparer.

Au cours de la période du rapport, le Comité a suivi de près le processus d'élaboration du Plan de développement global (2017-2027) conjoint entre la Société Saint-Thomas-d'Aquin et la Commission scolaire de langue française. Le Comité a aussi contribué à la réponse du gouvernement provincial relativement au prochain plan d'action pour les langues officielles (2018-2023) du gouvernement fédéral. De plus, le comité a continué sa collaboration avec la Société Saint-Thomas-d'Aquin : ils se sont rencontrés une fois au cours de l'exercice et ont décidé de le faire deux fois par an à l'avenir.

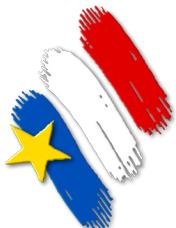
Les coordonnateurs des services en français

Chaque institution gouvernementale assujettie à la *Loi* doit nommer un coordonnateur des services en français. Pendant l'exercice 2016-2017, toutes les institutions gouvernementales se sont assurées d'avoir un coordonnateur. Dans la même année, un vingt et unième coordonnateur a été nommé suite à la création du ministère du Développement rural et régional.

Les coordonnateurs veillent à l'élaboration des plans et des rapports annuels que les institutions doivent préparer selon la *Loi*. Ils conseillent et appuient leur institution en ce qui touche aux affaires acadiennes et francophones. Ils sont aussi responsables de traiter les plaintes déposées à l'égard de leur institution en vertu de la *Loi*.

La *Loi* prévoit aussi la constitution du Comité des coordonnateurs des services en français, présidé par le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. En 2016-2017, le Comité s'est rencontré quatre fois en personne. Son travail a surtout été consacré à poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Au cours de la période du rapport, Aubrey Cormier, directeur général de la Société Saint-Thomas-d'Aquin (organisme porte-parole de la communauté acadienne et francophone), a fait une présentation aux coordonnateurs sur les activités se déroulant dans la communauté acadienne et francophone. Le Service de traduction du gouvernement provincial a fait une présentation pour promouvoir ses services. Le Comité a aussi tenu l'une de ses réunions au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean. La directrice du Carrefour, Nathalie Arsenault, a donné une présentation sur les services offerts par le centre scolaire-communautaire.



Les priorités de la communauté acadienne et francophone

Comme il a été mentionné précédemment, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone est chargé d'informer le gouvernement sur les priorités de la communauté acadienne et francophone.

Toutes les priorités identifiées depuis la promulgation de la *Loi* en 2013 demeurent prioritaires. Le Comité s'est donné comme objectif de proposer des actions de plus en plus structurantes, tout en continuant à bâtir sur ce qui a été fait au cours des exercices passés.

Au cours de la période du rapport, pour identifier les priorités pour l'exercice 2017-2018, le Comité a défini une liste d'actions prioritaires plutôt que d'ajouter d'autres services et programmes spécifiques à la liste de priorités existante. L'approche a été validée par la Société Saint-Thomas-d'Aquin, représentée par la présidence et la direction générale.

Le Comité a ensuite communiqué ces priorités au Ministre. Comme prévu dans la *Loi*, cette information a également été transmise aux institutions gouvernementales dans le cadre de l'élaboration des plans annuels pour 2017-2018.

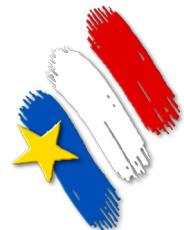
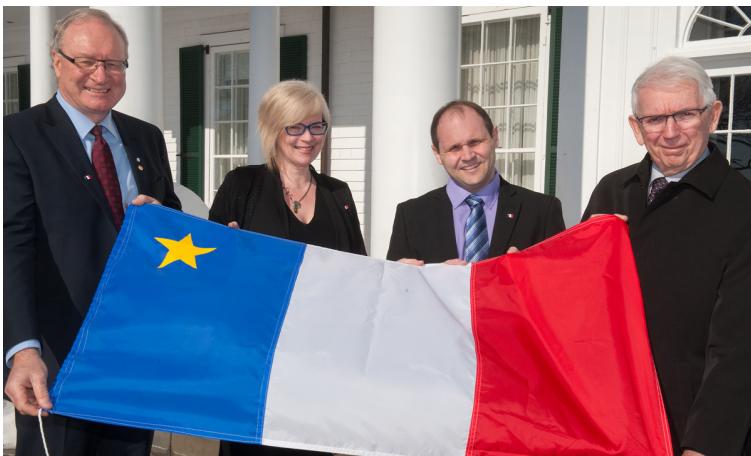
Les priorités de la communauté acadienne et francophone pour 2017-2018 sont les suivantes :

Actions jugées prioritaires

1. Élaborer des politiques ou des lignes directrices pour les sujets suivants : l'offre active, les communications en français et l'affichage dans les lieux publics du gouvernement (ex. : hôpitaux)
2. Identifier des échéanciers pour les priorités antérieures (2015-2016 et 2016-2017)
3. Développer une stratégie de promotion de services gouvernementaux disponibles en français comprenant tout mécanisme d'offre de service
4. Faire l'analyse des services offerts par des employés bilingues dans des postes désignés bilingues pour identifier des services et des programmes qui pourraient être désignés à l'avenir
5. Augmenter l'information disponible en français sur le site Web du gouvernement
6. Augmenter l'information publiée en français sur les comptes de médias sociaux du gouvernement
7. Augmenter le nombre de services gouvernementaux en ligne offerts en français
8. Désigner d'autres services identifiés comme prioritaires (en 2015-2016 et en 2016-2017)

La capacité du gouvernement

Les institutions gouvernementales offrent des services en français en partie en fonction de leur effectif bilingue. La Commission de la fonction publique est responsable de faire la liste, pour la fonction publique et Santé Î.-P.-É., des postes désignés bilingues et des employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue. Le tableau comparatif ci-dessous présente les chiffres en date du 31 mars 2014, 2015, 2016 et 2017 :

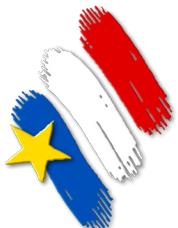


Effectif bilingue au sein du gouvernement de l'Î.-P.-É.	2014	2015	2016	2017
Postes désignés bilingues	119	120	116	143
Employés bilingues¹ n'occupant pas un poste désigné bilingue	102	110	120	131
Total	221	230	236	274

La Commission de la fonction publique a vu une augmentation du nombre d'employés voulant faire évaluer leurs compétences orales en français. Au cours de la période du rapport, la Commission a mené la première étape d'une campagne de sensibilisation à l'évaluation des compétences orales en français auprès des institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*. En 2016-2017, 51 évaluations ont été faites, comparativement à 26 évaluations en 2015-2016. La campagne de sensibilisation a également eu un effet positif pour ce qui est du nombre d'employés suivant des cours de formation linguistique en français. En 2016-2017, le nombre d'inscriptions a été de 141, comparativement à 126 en 2015-2016. Grâce à des rencontres avec les gestionnaires des ressources humaines et les coordonnateurs des services en français, la Commission a également pu renforcer l'importance des politiques d'embauche relatives aux postes désignés bilingues et les appuis offerts aux employés et aux institutions cherchant à améliorer leur offre de services en français.

Depuis 2014-2015, la Commission dirige le travail d'un comité qui cherche à établir des stratégies à court et à long terme afin de faciliter le recrutement pour les postes bilingues difficiles à combler et de retenir les employés bilingues au sein du gouvernement provincial. Le comité est composé de représentants de la fonction publique et de Santé Î.-P.-É. afin de répondre aux besoins des deux secteurs. En 2016-2017, plusieurs groupes témoins ont été mis en place, à l'interne et à l'externe, afin de recueillir de l'information sur laquelle bâtir les stratégies. Un document regroupant les stratégies sera dévoilé en 2017-2018.

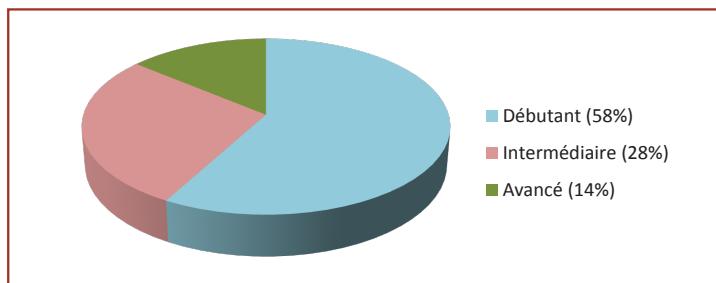
¹ Les employés bilingues sont les employés dont les compétences orales en français ont été évaluées par la Commission de la fonction publique et qui ont au moins atteint le niveau « Intermédiaire Plus ».



- adjoint administratif
- agent des normes de sécurité
- agent de traitement des cas d'aide sociale
- préposé aux pensions et aux prestations
- chef de l'équipe de soutien des systèmes de technologie de l'information
- commis judiciaire
- agent de dotation
- préposé au service à la clientèle - Accès I.-P.-É.
- bibliotechnicien de succursale
- directeur de musée
- conseiller en autisme
- traducteur
- orthophoniste
- thérapeute en santé mentale des enfants
- ergothérapeute

En 2016-2017, la Commission a offert 141 places dans les formations linguistiques en français (niveaux débutant, intermédiaire et avancé) en vue d'accroître l'effectif bilingue du gouvernement. Les formations ont été offertes par le Collège de l'Île.

Inscriptions aux cours de français par niveau (%)



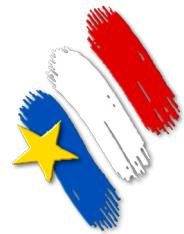
La reddition de compte

La *Loi* prévoit plusieurs mesures de reddition de compte : le mécanisme de plaintes, les plans et rapports annuels des institutions gouvernementales, et le rapport annuel du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

a) Le mécanisme de plaintes

Le mécanisme de plaintes permet au grand public de déposer une plainte lorsqu'une institution gouvernementale ne respecte pas ses obligations en matière de services désignés, de correspondance ou de consultations publiques établies par la *Loi*. Le mécanisme de plaintes comprend deux niveaux. Au premier niveau, la plainte est traitée par le coordonnateur des services en français de l'institution en question, et au deuxième niveau, par l'agent aux plaintes.

Pendant une partie de la période du rapport, l'agent aux plaintes était M. Jean-Paul Arsenault, qui fut nommé le 14 décembre 2013. M. Arsenault a quitté ses fonctions en décembre 2016, soit deux ans avant la fin de son mandat de cinq ans. Un processus pour nommer un nouvel agent a été entamé.



En 2016-2017, aucune plainte n'a été soumise par l'entremise du mécanisme de plaintes. Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones s'est cependant penché sur diverses questions portant sur les services en français non désignés. L'information et les ressources sur le mécanisme de plaintes ont continué d'être offertes en ligne sur le site Web du gouvernement provincial (on peut actuellement les consulter au www.princeedwardisland.ca/fr/information/conseil-executif/mecanisme-plaintes-Loi-services-francais). Parmi cette information et ces ressources, on trouve notamment une liste des services à propos desquels on peut faire une plainte, un aperçu du processus de traitement des plaintes, un formulaire de plainte ainsi que des renseignements sur le mécanisme de plaintes.

b) Les plans et les rapports annuels

La *Loi* prévoit l'élaboration de plans et de rapports annuels par les institutions gouvernementales. Le processus permet aux institutions gouvernementales de planifier, chaque année, des actions dans le but d'améliorer leurs services en français et de rédiger un rapport sur la mise en œuvre du plan par la suite.

La *Loi* demande aux institutions de fournir, dans leur plan annuel, des renseignements sur :

- les services, parmi les services qu'elles offrent, qui sont prioritaires pour la communauté acadienne et francophone;
- leur capacité à offrir des services en français;
- la prestation en français de leurs services désignés, s'il y a lieu.

Dans leur rapport annuel, les institutions doivent également fournir des renseignements sur les plaintes qu'elles ont reçues quant à leur respect de la *Loi*. Pour la période 2016-2017, toutes les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ont soumis un plan annuel et un rapport annuel.

c) Le rapport annuel du Ministre

Le présent rapport est le quatrième à être déposé à l'Assemblée législative depuis la promulgation de la *Loi* en décembre 2013. Sauf le premier rapport, qui couvrait la période du 14 décembre 2013 au 31 mars 2014, le rapport du Ministre couvre la période allant du 1^{er} avril au 31 mars.



Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones

Le rôle du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est de conseiller et d'appuyer le gouvernement sur toute question ayant trait à la communauté acadienne et francophone. Le Secrétariat est aussi responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Secrétariat a appuyé les institutions gouvernementales, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le Comité des coordonnateurs des services en français et l'agent aux plaintes dans la mise en œuvre de la *Loi*.

Le Secrétariat a coordonné le processus de planification des plans et des rapports annuels auprès des coordonnateurs et a offert un appui aux institutions dans l'élaboration de ces plans et rapports en leur fournissant des modèles et en leur servant d'équipe-ressource. Le Secrétariat a aussi poursuivi le développement d'outils nécessaires à la mise en œuvre de la *Loi*.

Le Secrétariat a continué sa collaboration avec la Société Saint-Thomas-d'Aquin, notamment au sein d'un groupe de travail établi pour maintenir et améliorer la communication entre le gouvernement et l'organisme porte-parole de la communauté acadienne et francophone au sujet de la mise en œuvre de la *Loi*. Au cours de la période du rapport, ce groupe de travail s'est élargi avec l'addition de la présidence du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, de l'agent aux plaintes, d'un coordonnateur des services en français, d'un représentant de la Commission de la fonction publique de l'Île-du-Prince-Édouard et d'un représentant du Réseau santé en français Î.-P.-É. parmi ses membres. L'arrivée de ces nouveaux membres a permis d'étoffer et de nourrir les échanges sur la mise en œuvre de la *Loi* et d'améliorer la relation et la coopération entre le gouvernement et la communauté. En 2016-2017, le groupe de travail s'est réuni à une occasion. Il a discuté de la mise en œuvre de la *Loi*, notamment des plans et des rapports annuels, du mécanisme de plaintes, de la détermination des priorités de la communauté en matière de services en français, ainsi que de nombreux dossiers importants pour la communauté, comme le nouveau Plan de développement global 2017-2027.

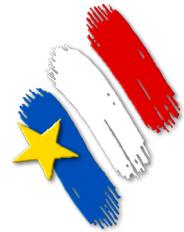


Pendant l'exercice 2016-2017, le Secrétariat a continué de développer ses relations avec plusieurs organismes : le Réseau santé en français Î.-P.-É., la Société Saint-Thomas-d'Aquin, la Coopérative d'intégration francophone, le Congrès mondial acadien 2019, la Voix acadienne, le RDÉE Î.-P.-É. et le Collège de l'Île.

Au cours de la période du rapport, le Secrétariat a également géré l'administration de l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français 2013-2018. L'Entente Canada-Î.-P.-É. pour les services en français appuie les efforts faits par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour augmenter sa capacité à offrir des services en français en fonction des priorités en la matière de la communauté acadienne et francophone.

La contribution de Patrimoine canadien pour l'année 2016-2017 était de 1 237 500 \$. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a égalé ce montant dans le but de financer des projets qui visent à améliorer l'offre de services en français. Le plan stratégique de l'Entente énonce trois objectifs :

- Renforcer le cadre stratégique et le cadre de planification en soutien aux institutions gouvernementales;
- Maintenir une communication et des consultations officielles auprès de la communauté;
- Soutenir la création, la planification et la prestation de services et de programmes de qualité en français.



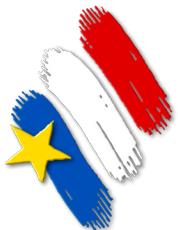
Le plan stratégique de l'Entente établit six secteurs prioritaires : la santé et le mieux-être, la sécurité publique, la culture, les services sociaux, le tourisme et l'accès à l'information en français. Un total de neuf institutions gouvernementales ont reçu un financement par l'entremise de l'Entente pour des projets, et 13 postes désignés bilingues ont été financés grâce à l'Entente.

Le Secrétariat a aussi géré l'Entente Québec–Île-du-Prince-Édouard. Pour l'exercice 2016-2017, près de 65 000 \$ investis par les deux provinces dans le cadre de l'Entente ont permis la réalisation de 11 initiatives porteuses. Le 23 janvier 2017, une nouvelle version de l'Entente a été signée pour les années 2017-2018 à 2021-2022. Les gouvernements des deux provinces se sont engagés à investir une contribution annuelle minimale de 35 000 \$ dès 2017-2018, augmentant jusqu'à 55 000 \$ en 2021-2022. De plus, conformément à l'Entente, le gouvernement a préparé un plan d'action sur cinq ans prenant en considération les cinq priorités d'action suivantes :

1. petite enfance
2. immigration francophone
3. tourisme
4. jeunesse
5. éducation et culture

Ces priorités ont été identifiées afin de fournir des pistes d'intervention axées sur les besoins, les attentes et les priorités de la communauté. Ces priorités ont été proposées lors de la conférence entre le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales et la Société Saint-Thomas-d'Aquin.

En 2016-2017, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a pris part, avec l'appui du Secrétariat, à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Elle s'est tenue les 22 et 23 juin 2016 à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Lors de cette conférence, qui a réuni les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Francophonie, les sujets suivants ont été traités : l'immigration francophone, le tourisme et la petite enfance. Comme tous les membres de la Conférence, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard tâche d'accroître l'offre de services en français dans chacun de ces secteurs. Les initiatives discutées lors de la Conférence étaient très pertinentes pour l'Île-du-Prince-Édouard, surtout l'amélioration des services en français et la création d'un circuit touristique pancanadien. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par la direction du Secrétariat, a aussi participé activement au Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne et à plusieurs de ses sous-comités. Le Réseau réunit des fonctionnaires qui appuient les travaux des membres de la Conférence.



Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales

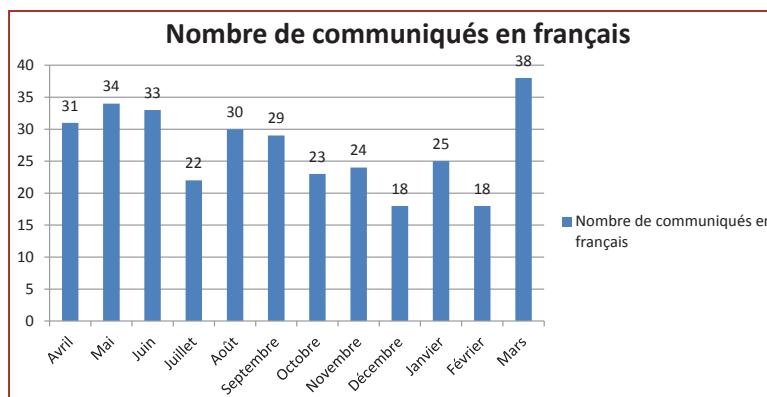
Le site Web du gouvernement provincial

Le nouveau site Web du gouvernement a été lancé. Comme chaque page du site Web peut être traduite, il permettra d'augmenter de façon importante la quantité d'information et de communications en français. Le nouveau site Web permettra aussi d'offrir tout service en ligne en français. De plus, il est possible d'accéder à sa totalité, c'est-à-dire au contenu disponible en français et au contenu disponible en anglais seulement, à partir de son interface française.

Les nouvelles du gouvernement en français

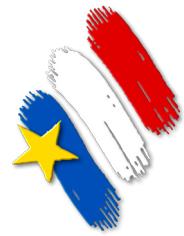
Au cours de 2016-2017, le gouvernement a diffusé 325 communiqués de presse en français sur un total de 565 – 58 % des communiqués ont donc été diffusés en français. Ces communiqués ont couvert diverses questions et nombre d'entre eux renseignaient sur des services et des programmes gouvernementaux. Voici quelques exemples des sujets abordés :

- a) Les Rendez-vous de la Francophonie 2017 à l'Île-du-Prince-Édouard
- b) Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard : un nouvel élan pour le français
- c) Les améliorations aux services en santé mentale
- d) La Semaine du tourisme du 29 mai au 4 juin à l'I.-P.-É.
- e) Les subventions d'Innovation I.-P.-É. aux entreprises nouvelles et émergentes
- f) Consultations publiques sur la nouvelle stratégie énergétique
- g) Augmentation salariale pour les éducateurs de la petite enfance
- h) Programmes provinciaux de rénovation de logements
- i) Le budget 2016-2017 : prospérité durable pour les Insulaires
- j) Discours du Trône : plan de croissance précis et engagement pour une gouvernance plus moderne

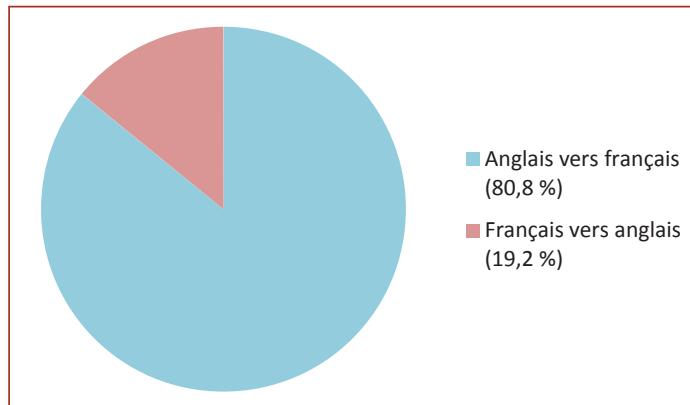


Le Service de traduction

Le Service de traduction du gouvernement provincial joue un rôle clé dans l'offre de services en français par les institutions gouvernementales. Le Service permet notamment aux institutions gouvernementales d'accroître la quantité d'information offerte en français. En 2016-2017, le Service de traduction a traduit 1,34 million de mots, dont 80,8 % ont été traduits de l'anglais vers le français et 19,2 %, du français vers l'anglais.

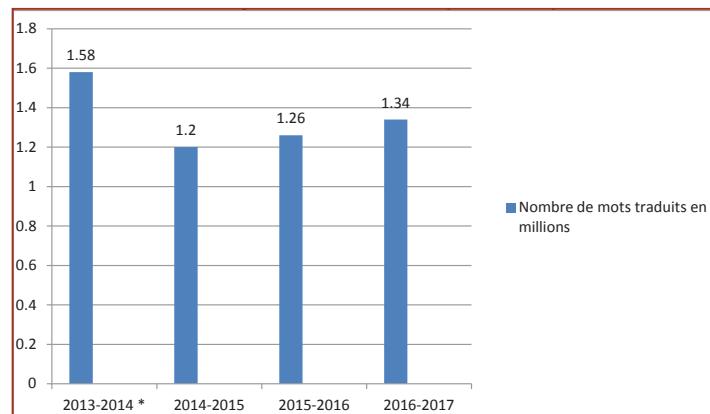


Pourcentage de mots traduits selon la langue de départ et d'arrivée



Nombre de mots traduits par exercice financier (en millions)

*Pour l'année 2013-2014, le nombre comprend la traduction faite pour Î.-P.-É. 2014 inc., organisme responsable des célébrations du 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014.



Les faits saillants

Pendant la période du rapport, les institutions gouvernementales ont mis en œuvre leurs plans annuels pour l'exercice 2016-2017. Elles ont par la suite soumis un rapport annuel au ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones. Le tableau ci-dessous présente des faits saillants et des progrès réalisés au cours de l'année.

Agriculture et Pêches	<ul style="list-style-type: none">• Le sommaire du rapport d'évaluation de Cultivons l'avenir 2 a été rendu disponible en français sur le site Web du gouvernement provincial.• La page offrant un survol du Ministère sur le site Web provincial a été traduite en français.
Bureau du Conseil exécutif	<ul style="list-style-type: none">• Le nouveau site Web du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pouvant offrir son contenu en anglais et en français a permis d'améliorer l'accès à l'information en français.• Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a apporté un appui financier à neuf institutions gouvernementales par l'entremise de l'Entente Canada–Île-du-Prince-Édouard sur les services en français pour appuyer l'offre de services en français.• Le groupe de travail conjoint entre la Société Saint-Thomas-d'Aquin et le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones s'est élargi afin d'inclure de nouveaux acteurs du gouvernement et de la communauté.
Commission de la fonction publique de l'I.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none">• Le nombre de demandes d'employés voulant faire évaluer leurs compétences orales en français a augmenté.• Les inscriptions aux cours de formation linguistique en français ont augmenté – elles sont passées de 126 en 2015-2016 à 141 en 2016-2017.• Toutes les offres d'emplois pour des postes désignés bilingues ont été publiées en français sur le site Web de Jobs PEI.
Commission de réglementation et d'appels de l'Île	<ul style="list-style-type: none">• Des informations sur la signature des contrats de location et sur le formulaire <i>Demande pour l'application des conditions réglementaires ou d'autres conditions du contrat de location</i> ont été rendues disponibles en français sur le site de la Commission.• Tous les avis ont été traduits en français.
Commission des accidents du travail de l'I.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none">• Pour répondre aux besoins immédiats en communication des clients francophones, le logiciel de traduction « Babylon » a été installé dans les salles de réunion.• Les demandes de services et de renseignements en français ont été répertoriées afin qu'elles servent à l'établissement des priorités.
Commission des droits de la personne de l'I.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none">• Une conseillère juridique en droits de la personne bilingue pouvant communiquer en français avec les plaignants et les défenseurs est entrée en fonction.• Des documents d'information destinés au public ont été publiés en français :<ul style="list-style-type: none">- la publication du 40^e anniversaire <i>Célébration de l'aventure des droits de la personne</i>;- le guide <i>Connaissez vos droits</i>.
Communautés, Terres et Environnement	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de consultations publiques, des fiches d'information sur la <i>Municipal Government Act</i> (Loi sur les administrations municipales) et la <i>Water Act</i> (Loi sur l'eau) ont été traduites en français.• Les membres du personnel ont été encouragés par la Direction des ressources humaines et la Commission de la fonction publique à faire évaluer leurs compétences orales en français et à s'inscrire à des formations linguistiques en français.

Développement économique et Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Le site Web de Tourisme Î.-P.-É. a été traduit intégralement en français et l'adresse <i>ipe.ca</i> a été créée pour accéder à la version française. Le personnel bilingue des centres d'information touristique est passé de 50 % à 67 %.
Éducation, Développement préscolaire et Culture	<ul style="list-style-type: none"> Des avis ont été affichés dans les bibliothèques publiques d'Abram-Village, Dr J.-Edmond-Arsenault et J.-Henri-Blanchard pour indiquer que les services en personne, qui sont désignés bilingues en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>, sont offerts en français. Le Ministère a continué de travailler à l'identification des employés bilingues en collaboration avec la Commission de la fonction publique.
Finances	<ul style="list-style-type: none"> Des plans ont été formalisés pour étendre les capacités en langue française. Les employés recevront un courriel par an leur indiquant que le Ministère soutient ceux et celles qui veulent suivre des formations linguistiques en français. Cette information sera également donnée aux nouveaux employés dans le cadre de leur orientation au sein du Ministère. Le message « Je parle français » a été ajouté dans le répertoire du personnel se trouvant sur le nouveau site Web du gouvernement provincial pour identifier les employés bilingues.
Innovation Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> Des présentations en français sur les programmes d'Innovation Î.-P.-É. ont été préparées et ont été données sur demande par des employés bilingues. Les services d'Innovation Î.-P.-É. ont été offerts au public en français par le personnel autant que possible.
Justice et Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> De l'information en français sur le programme Bridge a été rendue disponible au public et aux fournisseurs de services. Le Programme sur le droit de la famille a mis à jour et traduit en français des livrets d'information.
Main-d'œuvre et Études supérieures	<ul style="list-style-type: none"> Un poste d'agent d'établissement désigné bilingue vacant a été pourvu. Cet agent fournit des informations sur les programmes et services en français. Suite au départ temporaire de l'adjointe aux services financiers bilingues, le poste a été pourvu par un autre employé bilingue.
Musée et Fondation du patrimoine de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> Le site Web du Musée acadien a été traduit. Pour les autres sites faisant partie du Musée et de la Fondation du patrimoine de l'Î.-P.-É., certaines communications et publicités relatives à la programmation et aux activités ont été traduites en français.
Régie des alcools de l'Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les succursales ont un affichage extérieur bilingue. Trois des succursales ont pu servir leurs clients en français grâce à leur personnel bilingue.
Santé et Mieux-être	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau du médecin hygiéniste en chef a fourni des services en français. Les publications et rapports suivants ont été rendus disponibles en français : la <i>Stratégie relative à la santé mentale et à la toxicomanie 2016-2026</i>; le sommaire du rapport 2016 de la médecin hygiéniste en chef, <i>La santé pour tous les Insulaires</i>; le plan stratégique 2016-2018 du Bureau du médecin hygiéniste en chef ; et le formulaire de demande pour les subventions pour le mieux-être. Des services de traduction sur place et des documents en français ont été offerts au Forum mondial sur la promotion de la santé.

Santé Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du projet de refonte du site Web de Santé Î.-P.-É., la plupart des services et du contenu en ligne ont été rendus disponibles en français. Dans le cadre d'un projet de Santé Canada, un sondage a été envoyé à tous les membres du personnel de Santé Î.-P.-É. afin de recueillir de l'information sur leurs capacités en français. Une boîte à outils sur l'offre active a été envoyée à tous les gestionnaires de Santé Î.-P.-É.
Services à la famille et à la personne	<ul style="list-style-type: none"> Deux organismes francophones ont reçu un financement dans le cadre du programme de subventions du Secrétariat aux aînés afin de permettre l'organisation d'activités et de projets s'inscrivant dans les priorités du Secrétariat. Du matériel en français faisant la promotion des services de prévention de la violence familiale a été distribué.
Société de gestion des déchets de l'Île	<ul style="list-style-type: none"> Les élèves des écoles françaises ont pris part à la réalisation d'une vidéo encourageant l'utilisation du programme Waste Watch. Cette vidéo pourra être utilisée comme un outil dans les écoles francophones. Une nouvelle politique de communication encourageant la mise en place d'un affichage bilingue dans tous les lieux de collecte de déchets a été élaborée.
Transports, Infrastructure et Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau poste a été désigné bilingue au sein de la Division d'Accès Î.-P.-É. Les panneaux de signalisation ont été passés en revue afin d'assurer l'affichage en français requis par la <i>Loi</i>. Les six préposés au service à la clientèle bilingues d'Accès Î.-P.-É. ont été identifiés avec des affiches.

Les progrès à venir

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la *Loi*, tout en harmonisant les priorités de la communauté acadienne et francophone avec la capacité du gouvernement à offrir des services y répondant.

Voici certaines des initiatives prévues en 2017-2018 :

- Le 30 décembre 2017, les services suivants deviendront des services désignés :
 - Le service téléphonique d'information de télésanté (811);
 - L'offre d'information sous toute forme dans le cadre d'expositions permanentes ou temporaires au Musée acadien;
 - Tous les services offerts en personne au Musée acadien, y compris les services aux visiteurs, les services d'interprétation, les services d'appui à la recherche et les programmes d'interprétation et d'éducation.
- La Commission de la fonction publique présentera une nouvelle stratégie de recrutement pour les postes bilingues difficiles à combler. La stratégie servira à assurer un effectif bilingue plus fort pour la fonction publique et Santé Î.-P.-É. dans les années à venir et permettra aux divers intervenants faisant du recrutement pour des postes bilingues d'avoir accès à de nouvelles pistes en vue de trouver du personnel bilingue et de le retenir.